



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

NO : 050-215501626-20151001-13-01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 1 octobre 2015

Objet de la délibération : Parc oxygène – Demandes de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015

Etaient présents :

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 28
Pouvoirs : 05

n°13a

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**PARC OXYGENE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE 2015**

Rapporteur : Dominique QUINTIN

Le projet de la plaine sportive et de loisirs est issu de la volonté politique de créer un poumon vert en centre-ville propice à la pratique sportive et au bien-être. Un espace ouvert à tous les Ploemeurois dont les principes fondateurs s'articulent autour des notions de partage d'espaces publics qualitatifs, de mixité intergénérationnelle et de nature en ville.

Le projet s'inscrit dans une démarche de promotion des notions dynamiques de Sport - santé - bien-être en s'appuyant sur le réseau d'associations structurées ou les pratiquants libres.

Il doit permettre également de repenser l'aménagement de cet ensemble pour qu'il s'adresse et s'adapte à des publics différents avec l'objectif de créer des espaces publics conviviaux.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Créer un lieu accessible à tous (personnes à mobilité réduite, enfants, personnes âgées, sportifs, promeneurs...)
- Créer un lieu pleinement ouvert, sans entrave visuelle ni physique (murs, clôtures...)
- Créer un lieu sécurisé pour les piétons, dans ses abords et en son sein, en maintenant les véhicules motorisés en périphérie
- Créer un lieu de vie favorisant la diversité des usages et les rencontres intergénérationnelles

Une 1^{ère} étude ayant pour objet la définition d'un plan guide du secteur a été menée par une équipe pluridisciplinaire urbanisme-équipements sportifs constituée des bureaux d'études Bernard Menguy (Vannes) et Osmose (Roubaix).

Ce travail préalable a permis de définir le secteur du complexe sportif élargi (allant du COSEC à la châtaigneraie) comme 1^{ère} tranche des travaux à réaliser.

A l'intérieur de ce périmètre, c'est la réalisation d'un parcours de cheminements et d'espaces de convivialité, ponctués de modules ludo-sportifs et d'aires de jeux qui a été défini comme travaux d'équipements prioritaires, au titre de l'année 2015.

Ainsi une boucle de cheminements totalement accessible desservira l'ensemble des équipements du site au sein d'un ensemble de cheminements totalisant 1.9 km s'adressant tant à la promenade qu'à la pratique sportive.

Le coût total du projet s'élève à 500 000 € HT (600 000 € TTC) dont 100 000.00 € HT destinés à la mise en œuvre des espaces paysagers et l'installation des modules ludo-sportifs et des aires de jeux (lot 3). Une subvention au titre de la Réserve parlementaire 2015 a été sollicitée spécifiquement pour les travaux du lot 3.

Les travaux concernés consistent à réaliser l'aménagement paysager des espaces de convivialité et de leurs abords, la pose de revêtements de sol adaptés, la fourniture de mobiliers de types modules ludo- sportifs et aires de jeux, ainsi que la signalétique adaptée.

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le **- 8 OCT. 2015**
ID : 056-215601626-20151001-13-DE

Financeurs	Montant des travaux du lot 3	100 000 € HT
Réserve parlementaire		13 000 €
Fonds propres ville de Ploemeur (op 13DAUE05)		87 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 17 septembre 2015;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 22 septembre 2015;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la réalisation des travaux comme indiqué ci-dessus pour un montant total de 500 000 € HT dont 100 000.00 € HT au titre de l'aménagement d'espaces paysagers et l'installation des modules ludo-sportifs et des aires de jeux ;
- **SOLLICITE** au titre de la réserve parlementaire 2015 d'une subvention d'un montant minimal de 13 000 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 33 POUR



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,

Maire